Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 12 juin 2026
fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2026

NOR : *JUST2615630A*

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social, notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;

Vu le décret n° 90-259 du 22 mars 1990 pris pour application du II de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social et relatif aux personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue ;

Vu le décret n° 96-158 du 29 février 1996 modifié portant statut particulier du corps des psychologues du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025, notamment ses articles 49 et 58, modifiant les livres Ier et II du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre III du même code ;

Vu l'arrêté du 2 août 2022 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 23 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externe et interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice,

Arrête :

Article 1er

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, aux concours externe et interne sur titres pour le recrutement des psychologues du ministère de la justice est fixé à 88, répartis ainsi qu'il suit dans la spécialité « psychologue clinicien » :

– concours externe : 64 postes ;
– concours interne : 24 postes.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 juin 2026.

Pour le ministre et par délégation :
L'adjointe à la cheffe du bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation,
M.-L. ANTCZAK